



Conseil d'Etat  
Staatsrat

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## RÉPONSE AU POSTULAT

**Auteur** Le Centre, par Patricia Meylan  
**Objet** La détention illégale des délinquants souffrant de troubles mentaux va coûter très cher au canton  
**Date** 09.05.2022  
**Numéro** 2022.05.140

---

### **A combien se chiffrent les indemnités d'ores et déjà versées pour ces détentions illégales ?**

De 2018 à 2021, le SAPEM a versé 93'878.05 francs, répartis en 6 cas, pour la détention illicite de personnes faisant l'objet d'une mesure thérapeutique. Auparavant, aucune indemnité n'a été payée.

### **Etudier la possibilité de créer au plus vite un établissement (semi-privé) pour l'exécution des troubles mentaux en milieu fermé**

La création de cet établissement est prévue dans la stratégie pénitentiaire valaisanne « Vision 2030 », adoptée en 2018 par le Conseil d'Etat. La construction de nouveaux bâtiments dépend de l'approvisionnement du fonds FIGI, raison pour laquelle il n'est pas possible d'arrêter une date pour l'instant.

### **Expliquer comment il entend gérer la situation à court terme pour permettre aux condamnés à un traitement institutionnel des troubles mentaux d'effectuer la sanction dans un établissement approprié.**

Pour toute personne condamnée à un traitement institutionnel, le SAPEM met tout en œuvre pour trouver rapidement une place dans un établissement approprié. Des recherches ne sont pas uniquement entreprises au sein du Concordat latin mais dans toute la Suisse. Afin de maximiser les chances de placement, en moyenne 5 à 6 établissements par personne sont sollicités. En Valais, la collaboration avec le CAAD permet de disposer de 15 places pour les personnes détenues sous l'angle de l'article 59 CP. De plus, lorsque d'autres cantons n'utilisent pas les places qui leur sont mises à disposition à Curabilis, établissement genevois accueillant des personnes condamnées à une mesure institutionnelle, le Valais profite de cette opportunité. Enfin, dans l'attente d'un placement dans un établissement approprié, la personne détenue bénéficie de soins aménagés dans l'établissement dans lequel elle se trouve.

Il est proposé l'acceptation du postulat et son classement, car la construction d'un centre de mesures est déjà prévue dans la stratégie pénitentiaire « Vision 2030 ».

Conséquences sur la bureaucratie	aucune
Conséquences financières	aucune
Conséquences équivalent plein temps (EPT)	aucune
Conséquences RPT	aucune

Sion, le 5 janvier 2023